

Arrêté n° 2025/G-100 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles - session 2025

La Vice-Présidente,

- VU** le code général de la fonction publique (Chap. III – Tit. II – Liv. V, Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU** le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- VU** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles ;
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** l'arrêté n° 2025/G-25 modifié, en date du 6 mars 2025, portant ouverture du concours d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles – session 2025 ;
- VU** le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours et examens de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin effectué le 10 septembre 2024 ;

ARRÊTE

Art. 1 : Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, Président du Jury,
- M. François MULLER, Adjoint au Maire de Bergheim, Vice-Président du jury.

Collège des fonctionnaires :

- Mme Patricia HERAUD, membre de la C.A.P. de catégorie C, Adjoint du patrimoine p^{al} de 2^{ème} classe à la C.A de Saint-Louis,
- Mme Béatrice SERRA, Animatrice à Pulversheim.

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme Solange HAGENMULLER, Conseillère pédagogique départementale pour les écoles maternelles,
- M. Nicolas COLOMB, Professeur des écoles, directeur d'école élémentaire, Bruebach.

Art. 2 : Sont désignés en tant que concepteurs ou testeurs des épreuves écrites :

M. Nicolas COLOMB	Professeur des écoles, directeur d'école élémentaire, Bruebach,
Mme Solange HAGENMULLER	Conseillère pédagogique départementale pour les écoles maternelles,
Mme Marie-Odile HESS	Professeur des écoles, Uffheim,
Mme Sandra SCHERRER	ATSEM Pal de 1 ^{ère} Classe, Zillisheim,
Mme Mégane SCHOENFELDER	Professeur des écoles, directrice d'école maternelle à Ensisheim,
Mme Béatrice SERRA	Animatrice à Pulversheim.

Le sujet de l'épreuve écrite commun au concours interne et au concours de 3^{ème} voie est confectionné par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.

Art. 3 : Sont désignés en tant que correcteurs des épreuves écrites :

M. Pascal FERRAN	Représentant de la Société Exatech,
Mme Solange HAGENMULLER	Conseillère pédagogique départementale pour les écoles maternelles,
M. Christophe HARTMANN	Responsable des services concours et emploi, Centre de gestion du Haut-Rhin,
Mme Marisa HUGELIN	Gestionnaire concours, Centre de gestion du Haut-Rhin,
Mme Anna-Maria MARCHESE	Gestionnaire concours, Centre de gestion du Haut-Rhin,
M. Gilles RENDLER	Directeur du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
Mme Béatrice SERRA	Animatrice à Pulversheim,
Mme Sandra SCHERRER	ATSEM Pal de 1 ^{ère} Classe, Zillisheim,
Mme Mégane SCHOENFELDER	Professeur des écoles, directrice d'école maternelle à Ensisheim.

La correction des copies du concours externe est réalisée par voie informatique en collaboration avec la société Exatech. Le candidat devra indiquer ses nom, prénom, date de naissance ainsi qu'un numéro d'anonymat. C'est ce dernier qui permettra à la société Exatech de fournir notamment un bordereau de notation anonyme.

Le traitement des réponses s'opérera selon le niveau préconisé dit « standard » du taux de remplissage des cases à cocher. Cela signifie que de 0 à 15 % de remplissage de la case : le logiciel ne cochera pas la case, de 15 à 40 % de remplissage de la case : le logiciel renvoie une indétermination qui devra être corrigée manuellement et enfin de 40 à 100 % de remplissage de la case : le logiciel cochera la case.

Un échantillon significatif de copies sera traité par le Centre de Gestion du Haut-Rhin afin de s'assurer du respect du barème de correction et du traitement des copies par rapport au taux de remplissage.

La correction des copies des concours internes et de 3^{ème} voie sera assurée par un binôme de correcteur à partir d'une correction type et d'un barème. Un écart de 2 points est admis entre les deux correcteurs.

Art. 4 : Sont désignés en tant qu'examineurs :

M. Antoine BOHRER	Adjoint au Maire de Wettolsheim
M. Nicolas COLOMB	Professeur des écoles, directeur d'école élémentaire, Bruebach
Mme Solange HAGENMULLER	Conseillère pédagogique départementale pour les écoles maternelles
Mme Patricia HERAUD	Adjoint du patrimoine pal de 2 ^{ème} classe à la C.A de Saint-Louis et membre de la C.A.P. de catégorie C
Mme Marie-Odile HESS	Professeur des écoles, Uffheim

M. Michel GLESS	Maire de Bretten
Mme Salomé MASCHINO	ATSEM p ^{al} 1 ^{ère} classe au SIVU Scolaire du Jura Alsacien
M. François MULLER	Adjoint au Maire de Bergheim, Vice-Président du jury
Mme Béatrice SERRA	Animatrice à Pulversheim
Mme Sandra SCHERRER	ATSEM p ^{al} 1 ^{ère} classe à Zillisheim
M. Julien SCHOENFELDER	Professeur des écoles, Directeur d'école maternelle à Mulhouse
Mme Mégane SCHOENFELDER	Professeur des écoles, directrice d'école maternelle à Ensisheim
M. Pascal TURRI	Maire de Sierentz

Art. 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- affiché aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, du Haut-Rhin et de Saône et Loire,
- publié sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 30 septembre 2025



Monique MARTIN
Adjointe au Maire de Munster

Acte à classer

2025G100

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-30T17-18-03.00 (MI264190753)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20250930-2025G100-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2025/G-100 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles - session 2025

Date de décision : 30/09/2025



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar 2025g100 compo atsem_pal2cl ... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/09/25 à 17:18

Date 30/09/25 à 17:18

Date 30/09/25 à 17:24

Par HUGELIN Marisa

Par HUGELIN Marisa